

appartenu et n'appartiendrait jamais à aucun parti politique. Et il ajouta : « Fonctionnaire et soldat, je dois mon concours dévoué au gouvernement de M. de Mac-Mahon, constitué par la loi constitutionnelle du 25 février 1875. » Bien que ces déclarations fussent peu explicites, les républicains inscrivirent en tête de leurs candidatures le général Pourcet, dont le nom fut également acceptée par l'Union conservatrice. Elu sénateur le second sur trois, le 30 janvier 1876, il alla siéger dans le groupe dit des constitutionnels mais il vota à peu près constamment avec la droite antirépublicaine. Lorsque le maréchal de Mac-Mahon remplaça, le 17 mai 1877, le ministre républicain par un cabinet de combat contre les républicains, le général Pourcet appuya la nouvelle politique du chef de l'Etat. Il vota pour la dissolution de la Chambre des députés (22 juin 1877), pour l'ordre du jour Kerdrel contre la commission d'enquête parlementaire nommée par la Chambre (19 novembre), etc. Après la formation du nouveau ministère républicain présidé par M. Dufaure, le général Pourcet a voté tantôt pour le cabinet, tantôt avec la droite, notamment au sujet de la loi sur l'amnistie des délits de presse. Il a pris part aux discussions qui ont eu lieu relativement à la loi sur l'état-major, où il a été rapporteur jusqu'au mois de mars 1878. Il donna alors sa démission de rapporteur et fut remplacé par le général Billot.

**POURCOMPTE** s. m. (pour-kon-te — du pour, et de compte). Comm. Opération par laquelle on reçoit une marchandise qui ne satisfait pas aux conditions du contrat, en présentant l'excédent que son envoi sera vendu pour son compte.

**POUROUCHA**, le premier homme, servant certaines traditions indoues, qui le représentent comme étant hermaphrodite.

**POURPRE** s. f. — *Pourpre romaine*, Couleur rouge fournie par une matière colorante extraite du guano.

**POURRIDIE** s. f. (pou-ri-di — rad. pour-ri). Vite. Maladie de la vigne dans laquelle les racines de la plante pourrissent.

**POUSSAN**, bourg de France (Hérault), cant. de Mézès, arrond. et à 22 kilom. S. de Montpellier; pop. aggl., 2,300 hab. — pop. tot., 2,333 hab.

**POUSSETTE** s. f. — Action du joueur qui, voyant qu'il gagne, glisse rapidement sur son enjeu une nouvelle pièce de monnaie.

**POUSSEUR, EUSE** s. — *Pousseur de bois*, Nom qu'on donnait autrefois aux joueurs d'échecs.

**POUSSIÈRE** s. f. — Encycl. *Poussières atmosphériques*. V. ATMOSPHERE, dans ce Supplément.

**POUSSOLANE** s. f. (pou-so-lane). Syn. de POUZZOLANE.

**POUTCHÉ** s. m. (pou-tché). Religion ind. Cérémonie qui se répète tous les jours et qui consiste à laver le dieu avec de l'eau et du lait, à l'offrir du beurre et d'huiles odoriférantes, à le couvrir de riches draperies, etc.

**POUTRAISON** s. f. (pou-tré-zon — rad. pointer). Assemblage de noues.

**POUY** (Louis-Eugène-Ferdinand), écrivain et bibliographe français, né à Villiers (Yonne) en 1824. Il se livra à l'étude du droit, puis il devint commissaire-priseur à Amiens. M. Pouy a consacré ses loisirs à des recherches historiques et bibliographiques. Il a publié des documents inédits ou peu connus et il a collaboré à divers journaux et revues de Paris et de la province. Correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, il fut partie de diverses sociétés savantes. Outre des articles insérés dans la *Picardie*, la *Revue des sociétés savantes*, les *Mémoires et bulletins de la Société des antiquaires de Picardie*, l'*Annuaire de l'Yonne*, etc., on lui doit les écrits suivants : *Recherches historiques sur l'imprimerie et la librairie à Amiens* (1861, in-8°), ouvrage intéressant dans lequel l'auteur établit que l'origine de l'imprimerie à Amiens remonte au moins à 1507; *Etudes historiques et littéraires sur les anciennes sociétés académiques de la ville d'Amiens* (1861, in-8°); *Notice sur l'ancienne église Saint-Reni d'Amiens* (1861, in-8°); *Notice historique sur la société d'histoire et de littérature d'Amiens* (1862, in-8°); *Esquisses sur l'enseignement, les livres et les arts sous la Révolution* (1863, in-8°); *Recherches historiques et bibliographiques sur l'imprimerie et la librairie et sur les arts et industries qui s'y rattachent* (1863-1864, 2 vol. in-8°); *Les bibliographes picards* (1869, in-8°); *Iconographie des livres* (1869, in-8°); *La Picardie historique et littéraire*, recueil de pièces rares (1869-1872, 6 vol. in-18); *Longpré-lès-Amiens et les Dugard* (1870, in-8°); *Histoire de la cocarde tricolore* (1872, in-18); *les Patentes et les collections picardes*, in-8°, rééd. en 1874; *le Pour et le contre des nisties et des dremnes du jour de l'an* (1874, in-18); *Ancêtres historiques sur les Deschamps de Charvelles* (1874, in-8°); *Recherches sur les annuaires et catalogues artistiques* (1875, in-8°); *la Bataille de Saint-Quentin* (1875, in-8°); *Histoire de François Faure, évêque d'Amiens* (1876, in-8°), etc.

**POUYSTRUC**, bourg de France (Hautes-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N.-E. de Tarbes; 552 hab.

**POUYER-QUERTIER** (Augustin-Thomas), manufacturier et homme politique français.

Pendant que les députés monarchistes de l'Assemblée qui avaient conquis à quelque goût pour les idées libérales se joignaient au centre gauche pour voter une constitution à la fois républicaine et conservatrice, M. Poyer-Quertier, resté fidèle à la réaction, parut se rapprocher du parti bonapartiste en janvier 1875 et vota contre la constitution du 25 février. Il appuya la politique du cabinet Buffet, prononça des discours sur les chemins de fer (juin 1875), vota pour le scrutin d'arrondissement, pour la loi électorale sur l'enseignement supérieur, etc. Il était président du conseil général de l'Eure et président de la chambre de commerce de Rouen, lorsque, après la dissolution de l'Assemblée nationale, il posa sa candidature au Sénat dans le département de la Seine-Inférieure et fut porté sur la liste de l'Union conservatrice. Les bonapartistes ayant annoncé qu'il représenterait le parti de l'Empire, M. Poyer-Quertier écrivit à ce sujet une lettre dans laquelle il disait qu'il n'appartenait pas au groupe de l'appel au peuple, mais qu'il accepterait avec gratitude tous les suffrages que lui donneraient ses concitoyens à quelque opinion qu'ils appartissent. élu sénateur, le premier sur quatre, M. Poyer-Quertier alla siéger dans le rang de la droite, avec laquelle il vota constamment. Il prit part, au Sénat, à diverses discussions sur des questions financières, fut rapporteur du budget de 1877 et proposa, dans un rapport, des modifications au budget voté par la Chambre des députés. Il s'en fallut de peu que ces modifications, qui furent votées, amenassent un conflit d'attributions entre les deux Chambres (décembre 1876). Lors de la résurrection du gouvernement de combat (17 mai 1877), M. Poyer-Quertier donna son concours au cabinet de Broglie-Fourton. Il vota la dissolution de la Chambre des députés (22 juin), puis l'ordre du jour Kerdrel (19 novembre). Au commencement de novembre, le maréchal de Mac-Mahon, dont la politique venait d'être condamnée par le pays aux élections du 14 octobre, appela auprès de lui M. Poyer-Quertier pour lui proposer de former un cabinet à la place du ministère de Broglie; mais la presse de presque tous les partis s'éleva contre l'arrivée de M. Poyer-Quertier aux affaires, et le sénateur de la Seine-Inférieure dut renoncer à constituer un ministère condamné d'avance par l'opinion. En ce moment, du reste, l'idée de s'insurger contre la volonté de la nation dominait dans les hautes régions du pouvoir. Le cabinet de Broglie-Fourton, contrairement à toutes les règles du gouvernement parlementaire, essaya de se maintenir; il dut néanmoins se retirer le 23 novembre, et il fut remplacé par un ministère, dit d'affaires, dont tous les membres représentaient le parti de la réaction. La crise continuait, et le cabinet de Broglie-Walche était frappé d'un vote de réprobation par la Chambre des députés le lendemain même du jour où il était constitué. Le président de la République, incertain et flottant, ne voulant ni se démettre ni se soumettre, poussa à la résistance qui devait aboutir à un coup d'Etat et ne voulant pas de coup d'Etat, chargea M. Batbie de former un nouveau ministère appelé à provoquer une nouvelle dissolution de la Chambre et à gouverner, bien que le budget ne fût pas voté. C'était marcher vers un inconnu gros de tempêtes et d'illégalités. M. Batbie, l'homme du gouvernement de combat, entreprit, avec sa légèreté et son inconsistance habituelles, de constituer un ministère qui allait précipiter la France dans une révolution. M. Poyer-Quertier fut invité à prendre, dans cette combinaison, le portefeuille des finances. Mais le sénateur normand était un esprit trop avisé pour ne pas voir la grandeur du péril, qui échappait absolument à M. Batbie. En présence de la situation de Mac-Mahon, et du programme adopté par M. Batbie conduisant à la violation la plus flagrante de la loi, poussa le pays aux armes, et il se prononça avec énergie pour que le président de la République repriât les négociations entamées, puis rompus avec M. Dufaure, pour former un ministère parlementaire. En même temps un certain nombre de membres du groupe constitutionnel déclarèrent qu'ils ne resteraient pas une nouvelle dissolution. En présence de cet état de choses, les laborieuses combinaisons de M. Batbie s'évanouirent, et le maréchal de Mac-Mahon se décida à mettre fin à la crise qu'il avait provoquée, mais le pays en appelant au ministère républicain présidé par M. Dufaure. L'attitude de M. Poyer-Quertier avait été celle d'un politique clairvoyant et d'un patriote. Toutefois, la crise passée, il continua de s'associer à une coalition impuissante et rançonnée et se fit le porte-parole de la droite, notamment à l'occasion du vote du budget par le Sénat, le 22 février 1879.

**POUZAGES**, bourg de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. N. de Fontenay-le-Comte; pop. aggl., 1,405 hab. — pop. tot., 2,934 hab.

**POUZIN** (L.), bourg de France (Ardèche),

cant. de Chomérac, arrond. et à 15 kilom. E. de Privas, sur la rive droite du Rhône; pop. aggl., 2,611 hab. — pop. tot., 2,905 hab.

**POZZOLANE** s. f. (po-zo-lane). Syn. de POUZZOLANE.

**PRADELLES**, bourg de France (Haute-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. S. du Puy; pop. aggl., 1,837 hab. — pop. tot., 1,971 hab.

**PRADES**, ville de France (Pyrénées-Orientales), ch.-l. d'arrond., à 42 kilom. N.-O. de Perpignan, sur la rive droite de la Têt; pop. aggl., 3,542 hab. — pop. tot., 3,977 hab. L'arrond. compte 6 cantons, 102 communes, 48,489 hab.

**PRADHER** (Mlle MORZ, dame), cantatrice française. — Elle est morte en novembre 1876.

**PRADIÉ** (Pierre), homme politique français. — Jusqu'à la dissolution de l'Assemblée nationale, il vota constamment avec la droite, notamment contre les propositions Périer et Malleville, l'amendement Wallon, la constitution de 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, le scrutin d'arrondissement, etc. Au mois de mars 1875, M. Pradié proposa à l'extrême droite de former une ligue contre la République. Porté sur la liste de candidats au scrutin d'arrondissement, il échoua en décembre 1875. Lors des élections pour la Chambre des députés, il posa sa candidature dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Yonne, contre M. Roidat, républicain, et M. Rouques, bonapartiste (20 février 1876). Ayant eu moins de voix que ses deux concurrents, il se retira au scrutin de ballottage et ses électeurs votèrent pour M. Rouques, qui fut nommé député (18 février 1876). Il fut élu député le 14 octobre 1877, par 9,547 voix contre M. Garrisson, qui fut élu dans le rang de la minorité et fit, comme par le passé, une constante opposition aux mesures adoptées par la majorité républicaine. M. Pradié est membre du conseil général du Tarn-et-Garonne.

**PRAYSSAC**, village de France (Lot), cant. de Puy-l'Évêque, arrond. et à 29 kilom. O. de Cahors; aujourd'hui moins de 2,000 hab.

**PRAYSSAS**, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S.-O. d'Agén; pop. aggl., 608 hab. — pop. tot., 1,581 hab.

**PRÉ-EN-PAIL**, bourg de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. de Mayenne; pop. aggl., 1,197 hab. — pop. tot., 3,282 hab.

**PRÉ-SAINT-GERVAIS**, bourg de France (Seine), cant. de Pantin, arrond. et à 6 kilom. N. de Saint-Denis; pop. aggl., 3,653 hab. — pop. tot., 4,447 hab.

**PRÉVISER** v. a. ou tr. (pré-zi-vi-zé — rad. prévis). Avertir par un préavis, donner un premier avis.

**PRÉCAUTIONNEMENT** adv. (pré-ko-si-on-nen — 2<sup>e</sup> man — rad. précautionner). Avec précaution, en se précautionnant.

**PRÉCHAC**, bourg de France (Gironde), cant. de Villandraut, arrond. et à 11 kilom. S.-O. de Bazas, sur la rive gauche du Cliron; pop. aggl., 466 hab. — pop. tot., 2,621 hab.

**PRÉCHERIE** s. f. (pré-cher-i — rad. précher). Action de prêcher, réprimande impromptue.

**PRÉCINÉ**, bourg de France (Sarthe), cant. de Sablé, arrond. et à 24 kilom. N.-O. de La Flèche; pop. aggl., 1,184 hab. — pop. tot., 2,997 hab.

**PRÉCON** s. m. (pré-kon — lat. *præcon*, même sens). Nom donné aux crieurs publics dans le midi de la France.

**PRÉCY-SOUS-THIL**, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S. de Semur, près de la rive droite du Serein; pop. aggl., 774 hab. — pop. tot., 875 hab.

**PRÉDOMINER** v. n. ou intr. — Employé activement, il signifie : Prévaloir, l'emporter sur : *Un motif qui PRÉDOMINE tous les autres.*

**PRÉDOMME** s. m. (pré-do-mme). Hortil. Variété de haricot mange-tout. « On dit aussi PRÉDOMME.

**PRÉLIEUR** v. a. ou tr. (pré-li-er — du pré-lire, et de vivre). Elire à l'avance.

**PRÉLÉPTIF, IVE** adj. (pré-an-plif-ive — du pré-lire, et du lat. *emptus*, achete). Qui a le caractère de la préemption.

**PRÉEXCELLENCE** s. f. (pré-ék-sè-lan-ss — du pré-lire, et de excellence). Supériorité marquée.

**PRÉFIXATION** s. f. (pré-fi-k-si-on — rad. préfixer). Gramm. Emploi des préfixes.

**PRÉFOLIATION** s. f. (pré-fo-li-à-zon — du pré-lire, et du lat. *folium*, feuille). Syn. de PRÉFOLIATION.

**PRÉGLACIAIRE** adj. (pré-gla-si-è-ra — du pré-lire, et de glaciaire). Géol. Qui a précédé l'époque glaciaire.

**PREHINTOÏDE** s. f. (pré-în-toi-ï-de — de prehit, et du gr. *éidon*, apparence). Miner. Substance ressemblant à la prehitite et dont la composition se rapproche de celle du dipyre.

**PREIGNAC**, bourg de France (Gironde), cant. de Ponsac, arrond. et à 38 kilom. S.-E. de Bordeaux, sur la rive gauche de la Garonne; pop. aggl., 1,502 hab. — pop. tot., 2,282 hab.

**PRÉIRIDIEN, ENNE** adj. (pré-ri-di-ain, è-ne — du pré-lire, et de iridi). Anat. Qui est en avant de l'iris : *Lunette préiridienne.*

**PRÉLATISTE** s. m. (pré-la-ti-stè — rad. prélat). Partisan, en Angleterre, de l'épiscopat traditionnel.

**PRELER** (Prédérie), peintre allemand. — Il est mort au mois d'avril 1878.

**PRÉLÉRY**, bourg de France (Nièvre),

noncé pour le septennat, la loi des maires, contre les propositions Périer et Malleville, la constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. M. Prédié fut porté candidat à la Chambre des députés le 20 février 1876, dans les deux circonscriptions de Montauban, comme un partisan dévoué de l'Empire. élu député dans la seconde circonscription, le 20 février, dans le 1<sup>er</sup> M. Pagnier, un scrutin de ballottage eut lieu, et le sien qui lui tend la nourrice assista sur un banc rustique. L'enfant agité dans la première, les carresses d'un délégué dans la seconde, le 19 juin, pour le cabinet de Broglie-Fourton. Après la dissolution de la Chambre, M. Prédié se présenta comme candidat bonapartiste et officiel dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Montauban. élu député le 14 octobre 1877, par 9,547 voix contre M. Garrisson, il reprit sa place dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Montauban, et fut élu dans le rang de la minorité et fit, comme par le passé, une constante opposition aux mesures adoptées par la majorité républicaine. M. Prédié est membre du conseil général du Tarn-et-Garonne.

**PRAYSSAC**, village de France (Lot), cant. de Puy-l'Évêque, arrond. et à 29 kilom. O. de Cahors; aujourd'hui moins de 2,000 hab.

**PRAYSSAS**, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S.-O. d'Agén; pop. aggl., 608 hab. — pop. tot., 1,581 hab.

**PRÉ-EN-PAIL**, bourg de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. de Mayenne; pop. aggl., 1,197 hab. — pop. tot., 3,282 hab.

**PRÉ-SAINT-GERVAIS**, bourg de France (Seine), cant. de Pantin, arrond. et à 6 kilom. N. de Saint-Denis; pop. aggl., 3,653 hab. — pop. tot., 4,447 hab.

**PRÉVISER** v. a. ou tr. (pré-zi-vi-zé — rad. prévis). Avertir par un préavis, donner un premier avis.

**PRÉCAUTIONNEMENT** adv. (pré-ko-si-on-nen — 2<sup>e</sup> man — rad. précautionner). Avec précaution, en se précautionnant.

**PRÉCHAC**, bourg de France (Gironde), cant. de Villandraut, arrond. et à 11 kilom. S.-O. de Bazas, sur la rive gauche du Cliron; pop. aggl., 466 hab. — pop. tot., 2,621 hab.

**PRÉCHERIE** s. f. (pré-cher-i — rad. précher). Action de prêcher, réprimande impromptue.

**PRÉCINÉ**, bourg de France (Sarthe), cant. de Sablé, arrond. et à 24 kilom. N.-O. de La Flèche; pop. aggl., 1,184 hab. — pop. tot., 2,997 hab.

**PRÉCON** s. m. (pré-kon — lat. *præcon*, même sens). Nom donné aux crieurs publics dans le midi de la France.

**PRÉCY-SOUS-THIL**, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S. de Semur, près de la rive droite du Serein; pop. aggl., 774 hab. — pop. tot., 875 hab.

**PRÉDOMINER** v. n. ou intr. — Employé activement, il signifie : Prévaloir, l'emporter sur : *Un motif qui PRÉDOMINE tous les autres.*

**PRÉDOMME** s. m. (pré-do-mme). Hortil. Variété de haricot mange-tout. « On dit aussi PRÉDOMME.

**PRÉLIEUR** v. a. ou tr. (pré-li-er — du pré-lire, et de vivre). Elire à l'avance.

**PRÉLÉPTIF, IVE** adj. (pré-an-plif-ive — du pré-lire, et du lat. *emptus*, achete). Qui a le caractère de la préemption.

**PRÉEXCELLENCE** s. f. (pré-ék-sè-lan-ss — du pré-lire, et de excellence). Supériorité marquée.

**PRÉFIXATION** s. f. (pré-fi-k-si-on — rad. préfixer). Gramm. Emploi des préfixes.

**PRÉFOLIATION** s. f. (pré-fo-li-à-zon — du pré-lire, et du lat. *folium*, feuille). Syn. de PRÉFOLIATION.

**PRÉGLACIAIRE** adj. (pré-gla-si-è-ra — du pré-lire, et de glaciaire). Géol. Qui a précédé l'époque glaciaire.

**PREHINTOÏDE** s. f. (pré-în-toi-ï-de — de prehit, et du gr. *éidon*, apparence). Miner. Substance ressemblant à la prehitite et dont la composition se rapproche de celle du dipyre.

**PREIGNAC**, bourg de France (Gironde), cant. de Ponsac, arrond. et à 38 kilom. S.-E. de Bordeaux, sur la rive gauche de la Garonne; pop. aggl., 1,502 hab. — pop. tot., 2,282 hab.

**PRÉIRIDIEN, ENNE** adj. (pré-ri-di-ain, è-ne — du pré-lire, et de iridi). Anat. Qui est en avant de l'iris : *Lunette préiridienne.*

**PRÉLATISTE** s. m. (pré-la-ti-stè — rad. prélat). Partisan, en Angleterre, de l'épiscopat traditionnel.

**PRELER** (Prédérie), peintre allemand. — Il est mort au mois d'avril 1878.

**PRÉLÉRY**, bourg de France (Nièvre),

ch.-l. de cant., arrond. et à 46 kilom. S.-E. de Cosne, sur la rive gauche de la Nièvre; pop. aggl., 1,242 hab. — pop. tot., 2,401 hab.

**Premières caresses** (Les), tableau de M. Firmin Girard; Salon de 1875. La scène se passe dans le jardin d'une élégante villa parisienne. Une jeune dame, vêtue de soie mauve, gantée et tenant une ombrelle, se penche pour recevoir les caresses d'un délicieux bébé, le sien qui lui tend la nourrice assiste sur un banc rustique. L'enfant agité dans la première, les carresses d'un délégué dans la seconde, le 19 juin, pour le cabinet de Broglie-Fourton. Après la dissolution de la Chambre, M. Prédié se présenta comme candidat bonapartiste et officiel dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Montauban. élu député le 14 octobre 1877, par 9,547 voix contre M. Garrisson, il reprit sa place dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Montauban, et fut élu dans le rang de la minorité et fit, comme par le passé, une constante opposition aux mesures adoptées par la majorité républicaine. M. Prédié est membre du conseil général du Tarn-et-Garonne.

**PRAYSSAC**, village de France (Lot), cant. de Puy-l'Évêque, arrond. et à 29 kilom. O. de Cahors; aujourd'hui moins de 2,000 hab.

**PRAYSSAS**, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S.-O. d'Agén; pop. aggl., 608 hab. — pop. tot., 1,581 hab.

**PRÉ-EN-PAIL**, bourg de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. de Mayenne; pop. aggl., 1,197 hab. — pop. tot., 3,282 hab.

**PRÉ-SAINT-GERVAIS**, bourg de France (Seine), cant. de Pantin, arrond. et à 6 kilom. N. de Saint-Denis; pop. aggl., 3,653 hab. — pop. tot., 4,447 hab.

**PRÉVISER** v. a. ou tr. (pré-zi-vi-zé — rad. prévis). Avertir par un préavis, donner un premier avis.

**PRÉCAUTIONNEMENT** adv. (pré-ko-si-on-nen — 2<sup>e</sup> man — rad. précautionner). Avec précaution, en se précautionnant.

**PRÉCHAC**, bourg de France (Gironde), cant. de Villandraut, arrond. et à 11 kilom. S.-O. de Bazas, sur la rive gauche du Cliron; pop. aggl., 466 hab. — pop. tot., 2,621 hab.

**PRÉCHERIE** s. f. (pré-cher-i — rad. précher). Action de prêcher, réprimande impromptue.

**PRÉCINÉ**, bourg de France (Sarthe), cant. de Sablé, arrond. et à 24 kilom. N.-O. de La Flèche; pop. aggl., 1,184 hab. — pop. tot., 2,997 hab.

**PRÉCON** s. m. (pré-kon — lat. *præcon*, même sens). Nom donné aux crieurs publics dans le midi de la France.

**PRÉCY-SOUS-THIL**, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S. de Semur, près de la rive droite du Serein; pop. aggl., 774 hab. — pop. tot., 875 hab.

**PRÉDOMINER** v. n. ou intr. — Employé activement, il signifie : Prévaloir, l'emporter sur : *Un motif qui PRÉDOMINE tous les autres.*

**PRÉDOMME** s. m. (pré-do-mme). Hortil. Variété de haricot mange-tout. « On dit aussi PRÉDOMME.

**PRÉLIEUR** v. a. ou tr. (pré-li-er — du pré-lire, et de vivre). Elire à l'avance.

**PRÉLÉPTIF, IVE** adj. (pré-an-plif-ive — du pré-lire, et du lat. *emptus*, achete). Qui a le caractère de la préemption.

**PRÉEXCELLENCE** s. f. (pré-ék-sè-lan-ss — du pré-lire, et de excellence). Supériorité marquée.

**PRÉFIXATION** s. f. (pré-fi-k-si-on — rad. préfixer). Gramm. Emploi des préfixes.

**PRÉFOLIATION** s. f. (pré-fo-li-à-zon — du pré-lire, et du lat. *folium*, feuille). Syn. de PRÉFOLIATION.

**PRÉGLACIAIRE** adj. (pré-gla-si-è-ra — du pré-lire, et de glaciaire). Géol. Qui a précédé l'époque glaciaire.

**PREHINTOÏDE** s. f. (pré-în-toi-ï-de — de prehit, et du gr. *éidon*, apparence). Miner. Substance ressemblant à la prehitite et dont la composition se rapproche de celle du dipyre.

**PREIGNAC**, bourg de France (Gironde), cant. de Ponsac, arrond. et à 38 kilom. S.-E. de Bordeaux, sur la rive gauche de la Garonne; pop. aggl., 1,502 hab. — pop. tot., 2,282 hab.

**PRÉIRIDIEN, ENNE** adj. (pré-ri-di-ain, è-ne — du pré-lire, et de iridi). Anat. Qui est en avant de l'iris : *Lunette préiridienne.*

**PRÉLATISTE** s. m. (pré-la-ti-stè — rad. prélat). Partisan, en Angleterre, de l'épiscopat traditionnel.

**PRELER** (Prédérie), peintre allemand. — Il est mort au mois d'avril 1878.

**PRÉLÉRY**, bourg de France (Nièvre),

10 des délits de diffamation, d'outrage et d'injure publique contre toute personne et tout corps constitué;

20 De délits d'offense envers le président de la République ou l'une des deux Chambres, ou envers la personne d'un souverain ou du chef d'un gouvernement étranger;